

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Deuxième séance de la session régulière du mois de décembre 2016 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu ordinaire des séances, jeudi le 15 décembre 2016 à 19h15 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

La Secrétaire-trésorière et Directrice générale adjointe, madame Maryse Grenier est également présente.

ORDRE DU JOUR

Rés. 302-16

ADOPTION

Il est proposé et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 303-16

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE RÉGULIÈRE - 5 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, avis qu'une subvention au montant de 42,702.27 \$ est octroyée dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances concernant l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2016.

De la MRC de Maskinongé, une copie de la résolution no 363-11-16 ainsi que l'avis public concernant l'adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2017 ainsi qu'une copie de la résolution no 364-11-16 ainsi que l'avis public concernant l'adoption du calendrier des séances ordinaires du comité administratif pour l'année 2017.

AFFECTATIONS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

Rés. 304-16

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ (BUDGET 2016)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal annule l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté de 76 800 \$ incluse dans le budget 2016 visant à équilibrer celui-ci de façon générale, cette affectation n'apparaissant plus nécessaire au regard des résultats financiers anticipés en date de la présente résolution.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 305-16

ACHAT CAMION 6 ROUES (RÉSOLUTION NO 136-16)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal annule l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté autorisée via la résolution no 136-16 pour l'achat d'un camion six (6) roues.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 306-16

RÉNOVATIONS HÔTEL DE VILLE (RÉSOLUTIONS NOS 173-16, 174-16, 175-16)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal annule les affectations de l'excédent de fonctionnement non affecté autorisées via les résolutions nos 173-16, 174-16 et 175-16 pour les rénovations d'une partie de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 307-16

AFFECTATIONS SURPLUS SECTORIELS À LEURS RÉSERVES

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise la Secrétaire-trésorière à affecter, s'il y a lieu, les surplus sectoriels de l'aqueduc et de l'égout 2016 à leurs réserves financières respectives.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Rés. 308-16

HONORAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal mandate la Firme d'auditeur externe Raymond Chabot Grant Thornton concernant l'audit des informations financières de la municipalité pour l'exercice financier 2016 pour un montant d'honoraires estimé à 10,300.00 \$ + taxes.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Rés. 309-16

EMBAUCHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE suite à l'annonce du départ à la retraite en 2017 de monsieur Jacques Caron, Directeur général, le Conseil municipal a procédé à la formation d'un comité de sélection pour l'embauche d'un nouveau Directeur général;

SUITE ITEM « RÉS. 309-16/EMBAUCHE DIRECTEUR GÉNÉRAL »

CONSIDÉRANT QUE ledit comité ainsi que le Conseil municipal jugent que monsieur Marco Déry possède les compétences et les qualifications requises pour occuper le poste de Directeur général de la municipalité de Saint-Boniface;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal embauche monsieur Marco Déry au poste de Directeur général de la municipalité à compter du 9 janvier 2017, selon le traitement ainsi que les conditions d'embauche convenus lors du processus d'embauche et que le Maire, monsieur Claude Caron, soit et est autorisé à signer le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 310-16

EMBAUCHE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE suite à l'annonce du départ à la retraite en 2017 de l'actuel Directeur général de la municipalité, monsieur Jacques Caron;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'avis qu'une période de transition visant le transfert de connaissances sera bénéfique pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal autorise le transfert de monsieur Jacques Caron à un poste de Directeur général adjoint de la municipalité à compter du 9 janvier 2017 et jusqu'à sa retraite complète, selon le traitement ainsi que les conditions de travail convenus et que le Maire, monsieur Claude Caron, soit et est autorisé à signer le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 311-16

EMBAUCHE DIRECTEUR ADJOINT PAR INTÉRIM AU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal embauche monsieur Francis Gélinas comme Directeur adjoint par intérim au Service incendie en remplacement de monsieur Steve Gervais qui est présentement en congé maladie pour la période du 12 décembre 2016 au 1^{er} mars 2017 approximativement selon le traitement ainsi que les conditions d'embauche convenus lors du processus d'embauche et que le Maire, monsieur Claude Caron, soit et est autorisé à signer le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CAMÉRA DE SURVEILLANCE (CARRIÈRES CHEMIN DES LAURENTIDES»

Rés. 312-16

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal accepte le contrat de service de la Cie Promotek concernant la gestion du système de surveillance Soltek installé à titre de moyen de contrôle des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière au montant total de 1 780 \$ plus frais de certification de 0.0075 \$/TM pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2017. La Secrétaire-trésorière et le Maire sont autorisés à signer le dit contrat de service.

SUITE ITEM «RÉS. 312-16/CONTRAT - CAMÉRA DE SURVEILLANCE »

Il est entendu dans le contrat de service que ce dernier annule et remplace le contrat précédent pour la période de chevauchement du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'URBANISME NO 337-2017-01

MODIFICATIONS DIVERSES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur le conseiller Jonathan Pilon donne avis de motion qu'à la prochaine ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement portant le no 337-2017-01 apportant diverses modifications au règlement de zonage no 337 afin de s'ajuster aux besoins des citoyens en matière d'aménagement, notamment au sujet des bâtiments accessoires ainsi que de certains usages.

RÈGLEMENT D'URBANISME NO 336-2017-01

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

Monsieur le conseiller Jonathan Pilon donne avis de motion qu'à la prochaine ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement portant le no 336-2017-01 concernant la mise à jour du règlement administratif no 336.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 313-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière